

Modalités pour le port du masque de type N95

Soins ou interventions à domicile

L'hygiène des mains est primordiale afin d'éviter toute contamination.
Avant et après la manipulation du masque.



Quand dois-je mettre mon masque N95?

Lors de toutes interventions à domicile, puisqu'en contact dans la même pièce que les usagers. Il doit être mis avant d'entrer dans la résidence soit, dans la voiture, à **l'extérieur** ou sur le balcon.

Quand dois-je le remplacer?

- Entre chaque adresse civique des usagers : à la fin de l'intervention et à la sortie du domicile.
- Lorsqu'il est souillé ou endommagé.
- Après une IMGA.

Dans le cadre d'une tournée dans une installation comptant plusieurs usagers, comme une RPA, **le masque de type N95 doit être porté en continu.**

Comment dois-je disposer de mon masque N95?

Dans un sac poubelle que vous devez fermer et que vous aurez préparé avant votre visite. Ce sac poubelle doit être :

- Jeté directement dans la poubelle extérieure de l'usager, si celle-ci est facilement accessible;
- Lissé sur le pas de la porte extérieure de l'usager, si la poubelle extérieure n'est pas facilement accessible et que l'usager accepte de jeter le sac lui-même;
- Déposé dans votre voiture dans une zone souillée et disposé au CLSC selon les procédures habituelles de disposition du matériel souillé. Pour consulter les différentes zones identifiées voir le document « [Marche à suivre](#) » disponible dans l'intranet / COVID-19 / trajectoires, consignes et procédures / SAD.

Est-ce que je peux laisser mes masques N95 dans ma voiture?

Non. La conservation des masques N95 doit être entre 5 à 40 °C. Ils doivent être disposés dans un sac d'emballage en plastique (ex. : Ziploc) fermés hermétiquement dans votre valise.

Pour consulter la [FAQ](#)

Où dois-je me procurer mes masques N95 et mes sacs d'emballage hermétiques?

Après du gestionnaire.

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec